



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

Roumanie

Question écrite n° 109722

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie de bien vouloir lui faire connaître l'effort de la France pour promouvoir l'enseignement du français en Roumanie, pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne.

### Texte de la réponse

L'enseignement du français, une tradition francophone ancrée. Le système scolaire roumain accueille un peu plus de 3,1 millions d'élèves dont 1,842 million apprennent le français. Le français est la deuxième langue enseignée en Roumanie. La France assure la promotion du français par le biais de l'ambassade de France, et en particulier via le service de coopération et d'action culturelle, en relation avec l'Institut français de Bucarest, et avec les trois établissements culturels de Iasi, Cluj, Timisoara. Le lycée français Anna-de-Noailles scolarise 650 élèves : c'est également un outil de promotion majeur de notre langue. Un attaché de coopération éducative coordonne l'action du réseau de coopération linguistique et la promotion du français qui comporte trois attachés de coopération pour le français (Bucarest, Kluj, Iasi), un assistant technique en charge de l'enseignement bilingue basé à Bucarest, onze lecteurs de français et dix stagiaires de longue durée (neuf mois), répartis sur tout le territoire, chargés de cours et mis à disposition des établissements roumains. La promotion du français est assurée en coordination avec les quatre Alliance française : Brasov, Constanta, Ploiesti et Pitesti, qui proposent des cours de français et la promotion de la culture française. Enfin, les actions de l'ambassade en faveur du français sont coordonnées avec celles de l'Organisation internationale de la francophonie et de l'Agence universitaire de la francophonie. L'effort de la France est articulé autour des priorités suivantes : 1. Développer l'enseignement bilingue : création d'un vivier de francophones et outil de coopération éducative. Les soixante-dix établissements scolaires à sections bilingues francophones scolarisent 6 500 élèves. Le soutien de l'ambassade à l'enseignement bilingue porte plus particulièrement sur quinze lycées pilotes. L'enseignement bilingue est aussi un outil de coopération éducative, car il implique la modernisation des méthodes et l'harmonisation des certifications roumaines avec le cadre européen de référence pour les langues vivantes, dans l'optique de l'adhésion prochaine de la Roumanie à l'Union européenne. Un chef de projet bilingue (AT) est chargé du suivi de ce dossier. Les stagiaires FLE mis à disposition des établissements bilingues sont les relais de notre action et les vecteurs d'une francophonie moderne. Un accord intergouvernemental visant l'extension du projet bilingue entre 2007 et 2010 et l'inscription de la mention bilingue sur le diplôme du baccalauréat a été signé par les ministres des affaires étrangères, en présence des deux chefs d'État, pendant le sommet de la francophonie fin septembre 2006. 2. L'enseignement supérieur : toujours objet de soutien. Dans l'enseignement supérieur, les vingt-six filières francophones comportent plus de 3 500 étudiants, tandis que plus de 8 000 étudiants font du français en tant que spécialité dans les départements d'études françaises (DEF). La France soutient ces filières par une offre documentaire importante, par des bourses de stages et d'études pour les étudiants. Elle contribue également à la formation continue des enseignants de l'enseignement supérieur (stages de formation ou bourses de recherche). Le soutien au département d'études françaises est essentiel car c'est le lieu de la formation des futurs enseignants de français : l'ambassade de France travaille en relation avec

les universités et participe à la modernisation des cursus de formation, en invitant par exemple des experts français à l'occasion de séminaires nationaux. 3. Enseignement technique et professionnel : nouveau secteur d'intervention. Face à la forte demande sur le marché de l'emploi et aux besoins des entreprises françaises, la France, en coopération avec la Roumanie, met l'accent sur le développement de l'enseignement professionnel court (post bac en deux ans ou trois ans s'apparentant au BTS français), inexistant en Roumanie. Un arrangement administratif franco-roumain est prêt et devrait être signé par les deux ministres de l'éducation à l'occasion de la prochaine visite en France du ministre roumain. La France soutient également des initiatives visant à implanter en amont, des sections bilingues francophones au sein des établissements techniques et professionnels roumains. Dans le domaine de la formation continue, notre ambassade mène une réflexion sur une coopération « école-entreprise ». 4. Cours de français dans les instituts et dans la fonction publique roumaine : axe privilégié pour accompagner les fortes demandes. À l'Institut français de Bucarest, dans les trois centres culturels de Cluj, Timisoara et Iasi et dans les quatre Alliance française, la forte demande de certifications promues par nos établissements culturels est un signe encourageant. La formation au français des fonctionnaires constitue un autre volet essentiel de l'action de la France pour promouvoir sa langue. Elle est particulièrement soutenue en Roumanie, pays qui rejoindra le 1er janvier 2007 l'Union européenne. Ainsi, dans le cadre du « Plan pluriannuel d'action pour le français en Europe », un mémorandum (le premier du genre) a été signé avec le Premier ministre roumain (A. Nastase) par M. Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie, en juillet 2003, et par les ambassadeurs ou représentants des trois pays partenaires du plan (France, Grand-Duché de Luxembourg, communauté française de Belgique). Ce plan, mis en oeuvre par l'Institut français de Bucarest, en relation avec l'OIF, aura permis depuis sa signature, la formation au français de près de 2 500 diplomates et fonctionnaires roumains. 5. 2006 : une année marquée par le xie sommet des chefs d'État et de Gouvernement de la francophonie et de la « Déclaration de Bucarest ». La France a, en 2006, particulièrement soutenu les actions de promotion du français en Roumanie. Les États généraux de la francophonie ont été organisés en amont du Sommet, du 20 au 28 mars 2006, à l'initiative de l'ambassade de France et en relation avec ses partenaires francophones. Ces états généraux étaient placés sous le haut patronage de M. Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie, de M. Mihai-Razvan Ungureanu, ministre des affaires étrangères de Roumanie. Un forum a été consacré à l'innovation pédagogique dans l'enseignement du français. Durant deux jours, 500 enseignants de tout le pays, ainsi qu'une vingtaine d'experts français, ont travaillé à la rénovation de la didactique de l'enseignement du français en Roumanie. Le sommet de la francophonie a eu lieu à Bucarest du 26 au 28 septembre 2006, sur le thème « Les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation ». La Déclaration de Bucarest a mis en avant la promotion des TICE pour l'enseignement du français. Le sommet, par son importante couverture médiatique et du fait de l'engagement majeur du gouvernement roumain, aura contribué à moderniser et à renouveler l'image de notre langue dans ce pays.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 109722

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** coopération, développement et francophonie

**Ministère attributaire :** coopération, développement et francophonie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 novembre 2006, page 11722

**Réponse publiée le :** 6 février 2007, page 1299